



## ROYAUME DE BELGIQUE

**OSCE – Varsovie - 19 Septembre 2019**

**Conférence de l'implémentation de la dimension humaine.**

***Working session 7 : Fundamental freedoms I, including : freedom of thought, conscience, religion, or belief***

### DECLARATION DE LA BELGIQUE

En Belgique comme ailleurs en Europe, nos sociétés se sont fragilisées pour de multiples raisons. Les communautés vivent les unes à côté des autres sans nécessairement bien se connaître. La xénophobie, les replis communautaristes prennent de l'ampleur comme le développement de discours non démocratiques et non respectueux de l'autre et de nos libertés.

Le Gouvernement belge se rappelle les attentats de Paris et de Bruxelles afin de trouver les moyens de lutter contre la violence et de préserver la cohésion sociale et le vivre ensemble.

La Belgique est très attachée à la défense des valeurs fondamentales et au maintien de l'Etat de droit, de même qu'à l'exercice des libertés dans un cadre légal, dont la liberté de religion et de conviction, la citoyenneté, et la sécurité. Ces valeurs sont consacrées en droit positif belge, et par des organismes internationaux dont la Belgique est membre, entre-autres l'OSCE.

Face au constat des défis grandissants dans ce domaine et à la nécessité de préserver le vivre ensemble, le gouvernement a établi le 12 mai 2017 un dialogue structurel entre l'autorité fédérale et les organes représentatifs des cultes reconnus et l'organisation laïque non-confessionnelle. L'institutionnalisation du dialogue interreligieux concerne la mise en œuvre de l'une des recommandations de la commission d'enquête parlementaire créée après les attentats du 22 mars 2016.

Le dialogue interreligieux a été préalablement établi de manière spontanée et informelle à l'initiative des représentants des cultes reconnus et de l'organisation laïque non-confessionnelle.

Les deux premières rencontres ont été une réponse à la défense de nos valeurs démocratiques qui a permis d'exprimer la ferme détermination de tous les acteurs impliqués à combattre le terrorisme, le radicalisme et les discours de haine et leur volonté collective de service de la citoyenneté, de l'Etat de droit et du vivre ensemble.

L'objectif de ces rencontres est, pour les autorités civiles, d'écouter les organes représentatifs des cultes reconnus et d'une organisation philosophique non confessionnelle reconnue et de dialoguer dans le cadre des valeurs fondamentales et du principe constitutionnel d'indépendance des cultes et des philosophies à l'égard des autorités civiles.

Ce Conseil se réunit deux fois par an sous la présidence tournante du Premier Ministre et du Ministre de la Justice, afin de parler de thèmes actuels, de discuter de certains changements législatifs et questions juridiques.

Le 26 mars 2019 une déclaration commune a été signée par le Premier Ministre et le Ministre de la Justice et les représentants des organes des cultes reconnus et de la laïcité organisée. Cette déclaration contient par ailleurs des règles de base pour une bonne gestion des biens qui engagent les participants à éviter les financements venant de l'étranger qui seraient de nature à nuire à leur indépendance ainsi qu'à tout mettre en œuvre en vue d'assurer la transparence et l'intégrité des flux financiers au sein de leurs organisations.

La mise en place du dialogue interreligieux n'empêche pas les autres religions d'exercer leur culte et de manifester leurs opinions.

En outre, le gouvernement a pris de nombreuses initiatives pour faciliter l'intégration des communautés islamiques en Belgique.

Le culte islamique est présent depuis des décennies sur le territoire belge et a déjà été reconnu comme culte en 1974.

Il est représenté par l'Exécutif des musulmans de Belgique, dont la composition est déterminée après un système d'élections par et parmi les croyants des différentes communautés islamiques présentes en Belgique.

L'Exécutif est responsable, entre autres, de l'enseignement islamique, de la formation des imams et, à la demande des ministres régionaux compétents, de la reconnaissance des nouvelles communautés islamiques locales.

Pour faciliter l'organisation et la supervision du renouvellement de l'exécutif, la réforme du Conseil des théologiens islamiques, l'enseignement du Coran et le recrutement d'un porte-parole de presse bilingue, le gouvernement a alloué des budgets supplémentaires.

Le ministre de la Justice a aussi permis d'augmenter l'offre théologique pour les femmes dans la communauté islamique en créant, à la demande de l'Exécutif, de nouvelles fonctions, en particulier, celles de "théologienne" et "prédicatrice" équivalentes aux "Imam premier et Imam deuxième en rang".

Cette initiative est d'une grande importance symbolique.

L'entrée de femmes ministres du culte islamique encouragera les femmes musulmanes à visiter les mosquées reconnues ce qui facilitera leur intégration. En donnant aux femmes l'occasion d'écouter une théologienne ou une prédicatrice, l'Exécutif montre la volonté de promouvoir les normes sociales et les valeurs fondamentales de notre société, notamment l'égalité entre les hommes et les femmes.

Afin de mener à bien tous ces projets, le secrétariat de l'Exécutif des musulmans de Belgique a été renforcé au cours de l'année 2017 par des secrétaires et secrétaires adjoints, et, en 2019, par des conseillers.

Toutes ces initiatives s'inscrivent bien entendu dans le principe de non-ingérence de l'Etat dans les affaires intérieures des cultes, en ce compris le culte islamique.

\*\*\*\*